



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Date de la convocation
24 mars 2017
Date d'affichage
5 avril 2017
Nombre de Membres
En exercice : 30
Présents : 19
Votants : 24



OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU S.I.B.V.R

L'An Deux mille dix-sept, le 5 avril à 17 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du département de la médiathèque de SAINT-PHILBERT-SUR-RISLE, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis COUREL.

Etaient présents : MM. les Délégués communaux :

POTTIER, BEIGLE, MAHIETTE, BEURIOT, BOISSAY, BELLONCLE, TOUSSAINT, BRONGNIART, TIHY, DOUBLET, GAGNANT, PIERRE, DESCHAMPS, RIFFLET, LE CONTE, SALOMON, FOUET et Mme RENARD, Mme MADOTTO

Ayant donné pouvoir : Mme DEFLUBÉ donne pouvoir à M TIHY

M DELAPORTE donne pouvoir à M DESCHAMPS

M DANSET donne pouvoir à M DOUBLET

M LAMY donne pouvoir à M GAGNANT

M CANTELOUP donne pouvoir à M RIFFLET

Autres présents :

M BARE Mathieu aide comptable

M DUPUIS technicien rivière

M DURAND garde rivière

Monsieur BEURIOT a été élu secrétaire

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur le Président indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la Trésorière Municipale en poste à Montfort-sur-Risle et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de la Risle.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Président et du compte de gestion de la Trésorière,

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Pour copie certifiée conforme

Le Président,


Francis COUREL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
S.I.B.V.R.
Mairie
27290 Saint Philbert sur Risle
Tél. 09 66 40 18 09 / 02 32 41 02 34
Fax : 02 32 57 07 59
LA BASSE VALLÉE DE LA RISLE